



# Assemblée générale

Distr. générale  
26 juillet 2017  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante et onzième session**  
Point 68 de l'ordre du jour  
**Promotion et protection des droits de l'homme**

**Lettre datée du 26 juillet 2017, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous communiquer des informations sur le rôle que joue en Ouzbékistan la *mahalla*, une structure de la société civile unique en son genre, dans la promotion et la protection des droits de l'homme (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 de l'ordre du jour.

(Signé) Bakhtiyor **Ibragimov**



**Annexe à la lettre datée du 26 juillet 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**La *mahalla*, une structure de la société civile ouzbèke unique en son genre**

En Ouzbékistan, la *mahalla* est, historiquement, un foyer de culture, un organe efficient d'autogestion citoyenne et l'entité la plus proche de la population, ce qui en fait cette structure de la société civile unique en son genre. Elle s'est toujours révélée inestimable et cruciale pour ce qui est de préserver et de transmettre, d'une génération à l'autre, les valeurs sociales, la culture, les modes de vie, la mentalité et la spiritualité propres à la population plurinationale d'Ouzbékistan.

Dans les années qui ont suivi l'indépendance, pour la première fois dans l'histoire de l'État-nation, les assemblées de citoyens ont acquis le statut d'unité territoriale autonome, en vertu de l'article 105 de la Constitution ouzbèke et, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie dénommée « d'un État fort à une société civile forte », la participation concrète de ces organes aux sphères de la vie sociale a été entérinée par plus d'une centaine de lois.

Rien que dans les cinq dernières années, les lois sur les organes d'autogestion citoyenne et sur l'élection des présidents (*aksakals*) des assemblées de citoyens et de leurs conseillers ont été adoptées et sont entrées en vigueur dans une nouvelle version, qui comprend une vingtaine de dispositions relatives à l'activité des *mahallas* et à leurs structures sociales. Des formations sont organisées en vue d'améliorer la qualification du personnel de ces structures, des émissions culturelles destinées au grand public sont diffusées sur la chaîne de radiodiffusion *Mahalla* et le journal populaire du même nom est tiré à un grand nombre d'exemplaires.

Afin d'asseoir l'activité des *mahallas* sur le plan légal et d'améliorer la culture juridique et les compétences du personnel des organes d'autogestion citoyenne, le fonds social de bienfaisance *Mahalla*, créé en 1992, a été organisé en un réseau de cellules qui couvre l'ensemble des districts et des villes du pays. En l'espace de 25 ans, le Fonds a rempli des fonctions complexes, s'employant notamment à intégrer les *mahallas* dans la société démocratique contemporaine, à améliorer leur organisation, à élargir leurs fonctions et à développer des relations étroites entre ces communautés et les organes du pouvoir étatique et du Gouvernement.

Aujourd'hui, près de 10 000 assemblées actives de citoyens s'acquittent dans le pays d'une trentaine de missions économiques et sociales importantes dont étaient auparavant chargées les administrations locales.

Comme le souligne le Président ouzbek, Shavkat Mirziyoyev, l'État veille plus particulièrement à ce que le potentiel qu'offre la *mahalla* soit efficacement utilisé en s'employant à améliorer la culture juridique de la population et à inculquer au citoyen un plus grand respect de la légalité. La *mahalla* est appelée à devenir une structure encore plus active, à être un véritable appui pour le peuple, une sorte de « miroir de l'équité » et, pour chacun, un lieu où exprimer ses opinions, faire des propositions et exposer ses problèmes, ce qui renforcera immanquablement la confiance de la population vis-à-vis de l'État.

Le décret présidentiel relatif aux mesures d'amélioration de la *mahalla*, en date du 3 février 2017, a marqué l'entrée dans une nouvelle phase de

développement du système actuel, qui progresse en s'adaptant aux exigences de l'époque.

Conformément à ce décret, cinq axes de développement de la *mahalla* ont été définis, comme suit :

Renforcer la place occupée et le rôle joué dans la société par les organes d'autogestion citoyenne et en faire des structures de terrain fournissant une aide concrète et un soutien à la population;

Continuer d'accroître l'importance et l'autorité de la *mahalla* pour ce qui est d'instaurer un climat de respect mutuel, de bienveillance et de charité, de renforcer la cohésion sociale et de préserver et développer les valeurs de la société ouzbèke;

Asseoir solidement la coopération entre les organes d'autogestion citoyenne et les organisations gouvernementales ou non gouvernementales dans le domaine de l'éducation des jeunes afin d'assurer leur épanouissement intellectuel et de protéger leur santé;

Élargir la contribution directe des *mahallas* à l'ordre social et à la sécurité, à la prévention des infractions et au renforcement du respect de la légalité par les citoyens;

Introduire des mécanismes efficaces de protection des droits et des intérêts légitimes, coordonner l'action des organes d'autogestion citoyenne et instaurer un mode unique d'application de la loi dans l'ensemble des *mahallas*.

Conformément au décret susmentionné, le Conseil républicain chargé de la coordination de l'activité des organes d'autogestion citoyenne a été doté de la personnalité juridique, et les conseils de la République du Karakalpakstan, de la ville de Tachkent, des provinces, des districts et des villes sont devenus ses structures auxiliaires.

Le décret susmentionné a permis la mise en œuvre des principales dispositions et de nouvelles règles dans le cadre d'un programme de mesures intégrées prévoyant la réalisation d'actions concrètes visant à améliorer l'activité des conseils et à appuyer les organes d'autogestion citoyenne.

Des programmes territoriaux couvrant la période 2017-2021 ont été élaborés afin de renforcer l'infrastructure matérielle et technique des organes d'autogestion citoyenne, de créer des stades pour enfants dans les *mahallas* et de mettre en place des services à la population. D'ici au 1<sup>er</sup> décembre 2018, il est prévu de construire, sur la base de plans types de bâtiments, des complexes ou centres *Mahalla* dans les provinces et les villes.

Ces centres accueilleront, dans des bureaux individuels équipés du mobilier et du matériel informatique nécessaires, le président, le secrétariat, les consultants, les conseillers et les agents chargés de la prévention qui auront à leur disposition une documentation appropriée. Il est également prévu qu'ils soient dotés d'un salon de thé, d'une boulangerie, de salons de beauté, de commerces, d'installations sportives et d'aires de jeux pour les enfants, en bref qu'ils offrent les services quotidiens dont chacun a besoin.

Le *kengach* ou conseil de l'assemblée de citoyens est aujourd'hui un dispositif bien rôdé qui associe le président, les consultants chargés des questions relatives aux personnes âgées, aux anciens combattants et aux jeunes, les conseillers, le secrétaire exécutif, le consultant chargé de l'éducation religieuse et spirituelle, le président du groupement public *Mahalla posobni*, les agents chargés de la prévention sur le terrain, ainsi que les dirigeants des établissements d'enseignement

et des dispensaires ruraux (centres de soins familiaux) situés sur le territoire couvert par l'assemblée.

Au sein des organes d'autogestion citoyenne, un certain nombre de commissions sont actives dans les principaux domaines ci-après : conciliation; éducation et spiritualité; soutien social; collaboration avec les femmes; affaires concernant les mineurs, les jeunes et le sport; questions relatives à l'entrepreneuriat et aux sociétés familiales; écologie, protection de la nature, aménagement du territoire et espaces verts; contrôle public et protection des droits des consommateurs. En fonction des problèmes que rencontrent les régions, d'autres commissions peuvent être créées au sein de l'assemblée de citoyens correspondante, conformément aux grandes orientations que celle-ci aura définies.

Dans le cadre de l'Année du dialogue avec le peuple et des intérêts de la population – une initiative du Président ouzbek Shavkat Mirziyoyev –, les dirigeants et partisans des *mahallas* participent activement à l'élaboration de lois et de mesures visant à la prévention de la délinquance, à l'amélioration des connaissances de la population – en particulier des jeunes et des femmes – dans le domaine juridique, à la fourniture d'une aide sociale aux défavorisés, à la promotion de la culture physique et du sport et d'un mode de vie sain, à l'organisation d'activités destinées aux jeunes et à la protection de l'environnement. L'apprentissage des pratiques du monde de l'entreprise et l'utilisation des ressources informatiques publiques sont deux domaines prioritaires.

La mise en place de liens interactifs entre la société et l'État, et l'amélioration permanente du climat sociétal et spirituel au sein de la famille et de la *mahalla* incombent aux organes d'autogestion citoyenne qui contrôlent l'application de la législation et s'assurent que les autorités s'acquittent efficacement de leurs obligations en apportant des solutions aux problèmes concrets de la population.

Tous ces travaux sont menés dans le cadre d'une collaboration active entre les organes d'autogestion citoyenne et le fonds social de bienfaisance *Mahalla* d'une part et, d'autre part, la Fédération ouzbèke de la jeunesse, le Comité des femmes, le Fonds de soutien aux activités sociales des anciens combattants « Nouroniy » et d'autres organisations de la société civile.

L'Ouzbékistan a forgé et applique le principe selon lequel toute *mahalla* répond aux besoins de chaque enfant. L'État et la société mettent toutes leurs forces et leurs ressources au service de l'éducation des jeunes dans un esprit conforme aux valeurs nationales et universelles. Pour ce faire, les autorités s'appuient sur les membres actifs des *mahallas*, les anciens combattants, les mères expérimentées et les femmes, en tirant parti de leur savoir et de leur spiritualité. De nombreuses compétitions sportives sont organisées dans les *mahallas*, contribuant à la force physique et à la bonne santé des jeunes garçons et des jeunes filles.

En juillet 2017, une décoration a été instituée sous l'appellation de *mahalla iftihori*; elle sera décernée à des citoyens ayant fait preuve d'initiative ainsi qu'à des représentants d'associations ayant dûment contribué à la réalisation des objectifs poursuivis par les organes d'autogestion citoyenne.

Aujourd'hui, la *mahalla* ouzbèke est un véritable foyer éducatif. Ainsi, dans les bâtiments abritant les assemblées de citoyens, des bibliothèques se constituent peu à peu et des « semaines de la lecture » s'organisent. Les centres *mahalla* sont dotés de riches fonds d'ouvrages, y compris en ligne, et équipés d'ordinateurs permettant l'accès à Internet, ce qui offre à la population des possibilités de loisirs instructifs et contribue à enrichir la culture livresque des jeunes.

Dans le cadre de conseils sociaux baptisés « familles et *mahallas* : des lieux d'apprentissage », ou encore « universités familiales », et conformément au mot

d'ordre « prenons soin de nos enfants », les enseignants reçoivent un appui pour remplir leur mission éducative tandis que les parents jouent un rôle de plus en plus important dans le développement de la personnalité de leurs enfants, l'école et la famille unissant leurs efforts pour empêcher les jeunes de prendre de mauvaises habitudes. Les parents, en association avec le personnel médical et éducatif, réfléchissent régulièrement aux problèmes que rencontrent les jeunes et aux questions qui préoccupent les adolescents ainsi que les jeunes parents, afin d'aboutir collectivement à des solutions.

La *mahalla* ouzbèke fonctionne actuellement comme une véritable école de la démocratie et fait figure de tribu solidaire au sein de laquelle dirigeants et membres actifs, informés de la situation et des réussites et déboires de chaque famille, y prônent la cohésion et l'entente. Il est aisé de comprendre pourquoi les gens fréquentent ces assemblées, viennent y partager leurs vues, y faire des propositions, y évoquer leurs préoccupations et y chercher des solutions.

La *mahalla* ouzbèke, à la fois ancestrale et éternellement jeune, est une maison commune où cohabitent les représentants de diverses nationalités. La concorde transnationale au sein des assemblées de citoyens, le resserrement des liens d'amitié, la cohésion et le respect mutuel contribuent au renforcement de l'indépendance nationale, au développement du pays et au bien-être de sa population.

Adoptée en février 2017, la stratégie d'action définissant cinq axes prioritaires du développement de l'Ouzbékistan pour la période 2017-2021 fixe l'objectif d'attribuer un rôle plus décisif aux organisations non gouvernementales, aux associations et aux organes locaux d'autogestion et de faire en sorte que la *mahalla* acquière plus d'importance et gagne en efficacité dans la conduite des affaires sociales; ce projet est en bonne voie de réalisation.

En Ouzbékistan, l'histoire récente confirme l'efficacité de cette structure indépendante, unique en son genre, au sein de laquelle les citoyens règlent les problèmes à l'échelle locale, conformément à leurs intérêts, aux particularités de leur développement, à leurs valeurs nationales et spirituelles et aux habitudes et traditions du lieu. La légalité, la primauté des droits et libertés et des intérêts légitimes de la personne, l'esprit démocratique, la transparence, la justice sociale, le règlement autonome des questions de portée locale, l'entraide, le partenariat social et la prise en compte des us et coutumes sont autant de principes sur lesquels la *mahalla* s'appuie pour faire advenir des transformations démocratiques de grande ampleur.

La *mahalla* a contribué, au fil des siècles, à forger et à préserver les principes qui régissent l'économie et la société ouzbèkes, à savoir le respect des valeurs communes et une éthique dans les relations impliquant que chacun s'acquitte pleinement de ses obligations et assume ses responsabilités sociales, à quoi s'ajoute une confiance élevée entre citoyens. Ce sont là les conditions nécessaires à la formation de la société civile.

Aujourd'hui, il est possible de mettre à profit dans d'autres pays en voie de démocratisation l'expérience que représente la *mahalla* en tant que structure unique concourant à l'édification d'un État démocratique et à la formation d'une société civile dynamique.